SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT
DE LA RÉGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 16 octobre 2024

Date de Convocation : 10 octobre 2024
Date d'Affichage : le 16 octobre 2024
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28 Soit un total de 72 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-quatre le 16 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PEZET.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Emmanuel PEZET, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Bernard ROZET (suppléant de M. Gilbert DÉRUS), M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Départ de M. Nicolas BELANGÉ à 19h35, donnant pouvoir à M. Michel BAJARD pour les notes n°5, 6 et 7.

Départ de M. Jean-Marie ROLLET à 19h47, donnant pouvoir à M. Emmanuel PEZET pour les notes n°6 et 7.

Départ de M. Alain MATEOS à 19h47, donnant pouvoir à M. Nicolas WISNIEWSKI pour les notes n°6 et 7.

Absents excusés :

Mme Siham TOUAZI

M. Gilbert DÉRUS, représenté par Monsieur Bernard ROZET.

Absents :

M. Rachid BOUHOUCH

M. Jérôme OLIVIER a été désigné **secrétaire de séance.**

REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20241016-DCS_2024_10

SIARP - 9 rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE
Tél. 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - Courriel : contact@siarp.fr - www.siarp.fr
SIRET : 20009191600045 - APE : 8411Z

COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2024

1 - Objet : Décision modificative n°2 du budget principal du SIARP

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des affaires budgétaires
Rédacteur : N. VAUDELET/B. LUTZ

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicables aux Services Publics Industriels et Commerciaux et notamment son annexe n°7 présentant le plan comptable M49 développé applicable aux Services Publics d'Assainissement et de distribution d'eau potable au 1er janvier 2024,

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires budgétaires expose les opérations qui sont à envisager, à savoir :

- Acquisition d'équipements pour les STEPS,
- Aménagement d'un bureau supplémentaire pour le siège de Pontoise,
- Régularisation de la convention GPS&O pour la gestion des effluents du SIARP,
- Ajout de crédits supplémentaires pour la rémunération des délégataires,
- Ajout de crédits supplémentaires pour l'énergie,
- Ajout de crédits supplémentaires sur le marché de la station de Neuville à la suite d'une forte revalorisation de la révision annuelle.

Il s'avère nécessaire, dans les services suivants :

Service maintenance :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 61523 « entretien réparations » d'un montant de 7 668,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6156 « maintenance » d'un montant de 10 610,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 21562 « matériel exploitation » d'un montant de 50 582,00 €.

Service juridique :

- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6228 « rémunération diverses » d'un montant de 38 936,00 €.

Service travaux :

- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 2313 « travaux en cours STEPS » d'un montant de 870 582,00 €.

Service informatique :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6518 « licences » d'un montant de 2 620,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6262 « télécoms » d'un montant de 2 000,00 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20241016-DCS_2024_10

Service STEP de Neuville :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6137 « redevances » pour un montant de 33 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 61523 « entretien et réparation STEP » d'un montant de 820 000,00 €.

Service contrôles :

- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 617 « études/analyses » d'un montant de 14 910,00 €.

Service administration générale :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6061 « énergie » d'un montant de 100 000,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6132 « location immobilière » d'un montant de 5 760,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6261 « affranchissement » d'un montant de 9 150,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en recettes sur l'imputation 778 « recettes exceptionnelles » d'un montant de 745 158,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 21355 « aménagement bâtiment » d'un montant de 52 100,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation «2313 « travaux en cours EXCTS » d'un montant de 49 500,00 €.

Service communication :

- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6288 « prestations diverses » d'un montant de 960,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 6238 « publicité diverse » d'un montant de 1 300,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6156 « maintenance » d'un montant de 960,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en recettes sur l'imputation 13111 « subvention AESN » d'un montant de 2 600,00 €.

Service finances (opérations d'ordre budgétaire) :

- DE REDUIRE les crédits en recettes sur l'imputation 021 « virement de section » d'un montant de 820 000,00 €,
- DE REDUIRE les crédits en dépenses sur l'imputation 023 « virement de section » d'un montant de 820 000,00 €.

Service finances (redevance) :

- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6222 « rémunération délégataires » d'un montant de 47 818,00 €,
- D'AFFECTER de nouveaux crédits en dépenses sur l'imputation 6288 « prestation diverses GPS&O » d'un montant de 602 898,00 €.

La décision modificative n°2 du budget principal s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de -72 242,00 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20241016-DCS_2024_10

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à réaliser les opérations annexées à la présente délibération.

ET AUTORISE le Président à transmettre la présente délibération au Service de Gestion Comptable (SGC) de Cergy et au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Emmanuel PEZET,
Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20241016-DCS_2024_10